



**DELIBERATION  
du  
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026  
Reçu en préfecture le 21/04/2026  
Publié le  
ID : 080-218006450-20260415-D\_2026\_04\_557-DE

**SEANCE DU 15 AVRIL 2026**

Date de la convocation  
07/04/2026

Membres en exercice  
29

Membres présents  
24

Membres représentés  
5

Membres absents/excusés  
0

Nombre de suffrages  
exprimés  
29

L'an deux mille vingt-six le 15 avril à 18h, le Conseil municipal de la commune de Roye légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier VALIN conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS** : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Claire MIGNET, Géraldine SKRZYNSKI, Robert DORIGO, Aurélie DA SILVA, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Carole CHEVALIER, Emmanuel VANGHELUÉ, Fabienne SOMMERMONT, Hervé LAMBELIN, Freddy DEMOEN, Marilou CHEVALIER, Frédéric LEGUAY, Marie-Laure BITZ, Jean-Pierre RAMU, Anne CHELLÉ, Delphine DELANNOY, Loïc CARETTE, Sophie SOUFFLET, Grégory BOSCO.

**ABSENTS REPRESENTES** :  
Éric GUIBON pouvoir à Bruno THOREL,  
Frédérique PLET pouvoir à Géraldine SKRZYNSKI,  
Yohann WILLMANN pouvoir à Sophie SOUFFLET,  
Salima TIDDARI pouvoir à Delphine DELANNOY,  
Olivier DEVILLERS pouvoir à Loïc CARETTE,

**A été nommée secrétaire : Madame Claire MIGNET**

**D2026-04-559**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE JUMELAGE**

Le maire informe son Conseil qu'il est nécessaire de désigner des délégués titulaires et suppléants pour représenter la ville de Roye au sein du Comité de Jumelage.

Le Maire étant élu de droit, il propose au conseil municipal pour représenter la ville de Roye au sein du Comité de jumelage, Madame Aurélie DA SILVA et Monsieur Jean-Pierre RAMU.

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 1 voix contre des membres présents et représentés, le Conseil décide :

- de désigner Madame Aurélie DA SILVA et Monsieur Jean-Pierre RAMU au sein du Comité de jumelage
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Exécution de la délibération :**

(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 16/04/2026  
Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 21/04/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Le Maire, Olivier VALIN

